

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22.11.2017

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Dissolution de la CC Aure 2008

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans son budget les résultats de la Communauté de Communes Aure 2008, dissoute au 1^{er} janvier 2017.

2. Décision modificative n° 3

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Ligne 002	Déficit antérieur reporté	- 5 625 €
Ligne 023	Virement à la section d'invest.	+ 5 625 €

Dépenses d'investissement

Art. 204412	Subv. d'équip. Bâtiments (Chap. 041)	+ 6 069 €
-------------	--------------------------------------	-----------

Recettes d'investissement

Ligne 001	Excédent antérieur reporté	- 4 933 €
Ligne 021	Virement de la section de fonct.	+ 5 625 €
Art. 10226	Taxe d'aménagement	+ 692 €
Art. 4582	Opération sous mandat (Chap. 041)	+ 6 069 €

3. Modalités de participation aux frais de secours – Saison 2017/2018

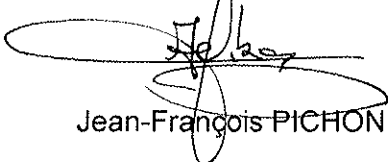
Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits, tous les frais engagés par la Commune à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs selon les tarifs définis par la délibération prise lors de cette même séance.


4. Secours sur piste – Habilitation du maire et avenant au contrat de prestation des secours – Saison 2017/2018

Le Conseil Municipal fixe les différents tarifs de ramassage et de transport des blessés secourus sur le territoire administratif de la commune de Vignec. Le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat avec Altiservice.

Vignec, le 19 décembre 2017

Le secrétaire de séance,


Jean-François PICHON


Maire,
Jean-Michel ISOART